

2024/2025 N°1 Limoges, le 19/07/2024

Compte-rendu

Jeudi 4 juillet 2024



Objet	Conseil de l'école Doctorale 654 LSHS
Lieu	FLSH salle D005
Date	Jeudi 4 juillet 2024
Heure	9h-11h

Participant·es	Structure/Service
Soazig Villerbu	Directrice ED 654 LSHS
Choukri Ben Ayed	Directeur-adjoint ED 654 LSHS
Jacques Migozzi	Directeur Institut SHS
Olivier Masclet	Directeur laboratoire GRESCO
Odile Richard	Directrice-adjointe laboratoire EHIC
Frédérique Savignat	Responsable cellule Professionnalisation, Valorisation, Carrière au CED
Abderhamane Frourej	Représentant des doctorant·es LSHS
Flavie Falais	Représentante des doctorant·es LSHS
Morgane Brissaud	Représentante des doctorant·es LSHS
Michèle Montanha	Représentante des doctorant·es LSHS
Pierre Riberprey	Représentant des doctorant·es LSHS
Dorian Guillon	Assistant de gestion de l'ED 654 LSHS
Rémi Crouzevialle	Ingénieur FLSH
Vincent Gloaguen	vice-président formation doctorale – Directeur du CED
Nicolas Couégnas	Directeur laboratoire CERES
Sophie Anquetil	Directrice adjointe du CERES
Delphine de Boisseson	Représentant la directrice de l'ENSAD
Frédéric Richard	Directeur laboratoire GEOLAB
Aurélie Angleraud	Responsable administrative du collège des ED

Membre invitée

Valeria De Luca	Directrice adjointe à la recherche, FLSH., représentante le doyen.
-----------------	--

Excusé·es :

- Patricia Alonso, directrice du laboratoire FRED, pouvoir donné à Olivier Masclet.
- Thibault Bergeron, représentant le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- Anne Massoni, directrice laboratoire CRIHAM
- Aurélie Van Den Daele et Marie-Pierre Janailhac : personnalités extérieures
- Ahmed Malem, représentant des doctorant·es
- Emmanuel Joussein, représentant le directeur de l'INSPE
-

Ordre du jour :

- Label "recherche-création" pour nos thèses concernées
- Référentiel de formation tel que finalisé ce printemps pour son intégration totale dans ADUM
- Bilan du recrutement des contrats doctoraux dont les auditions auront eu lieu le 2 juillet.
- Dérogations d'inscription pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de niveau équivalent au master français et pour les personnes ayant obtenu une validation des acquis professionnel

I- Label Recherche- Crédit



Un projet de texte de cadrage du label recherche-création est présenté aux membres du conseil. Il est le fruit des réflexions du groupe de travail mis en place suite au précédent conseil et vise à :

- Régulariser une situation en cours car plusieurs thèses empruntent déjà ce format sur la foi d'une convention ENSAD/EHIC qui initiait un mouvement bénéfique mais ne répondait pas aux exigences réglementaires,
- Permettre d'inscrire l'Université de Limoges dans le paysage national de la recherche-création.

L'option du label a été choisi : les thèses demeureront disciplinaires et bénéficieront donc de ce label supplémentaire garantissant leur démarche. L'ED 654 LSHS est la première à l'appliquer mais il ne se restreint ni à elle, ni à l'ENSAD, ce qui expliquer sa nature générique : le label a vocation à être appliqué à l'ensemble des ED. Et à terme la réflexion sera élargie à l'HDR.

Le texte de cadrage sera présenté lors du prochain conseil du CED du 9/10 et en CA le 30/10.

Des questions sont posées en conseil :

- Par Odile Richard concernant la la notion de « reproduction » des œuvres plastiques car cela pourrait faire émerger des problèmes de droits. Delphine de Boisseson explique que la notion de reproduction renvoie ici à une photographie et non à de la duplication. En conclusion il a été convenu de préciser dans le texte de cadrage les termes « photographiques ou filmiques » après « reproduction,
- Par Nicolas Couégnas concernant le modèle adopté : le groupe de travail a imaginé ce label en tenant des expériences déjà en cours dans trois établissements,
- Les soutenances : dans le respect de l'arrêté sur le doctorat, la composition du jury inclura des créateurs.

Les thèses en cours qui ont été entamées dans ce cadre intellectuel sans pour autant bénéficier du label devront donc attendre sa validation par les instances universitaires pour procéder à leur réinscription au titre de l'année universitaire 2024-2025, soit à l'issue du Conseil d'Administration d'octobre 2024.

En revanche, les thèses déjà soutenues ne pourront bénéficier avec effet rétroactif de ce label.

II- Nouveau référentiel des formations



Présentation de la typologie des formations - à l'exception des transversales gérées par ailleurs – telle qu'enregistrée désormais dans ADUM et qui permet la mise à jour et le suivi de toutes les formations suivies par les doctorant·es.

Une remarque est faite par Flavie Falais sur l'intégration d'une ligne supplémentaire concernant la publication d'ouvrages, et de manière générale sur le nombre d'heures accordées par formation. Elles ont été augmentées par rapport aux premiers projets et aucun·e doctorant·e ne s'est encore trouvé en déficit au moment de la soutenance.

Le nouveau référentiel des heures de formation est adopté à l'unanimité par le conseil.

III- Retour sur les auditions du 02/07/24



Quatre contrats étaient proposés. Douze candidats s'étaient inscrits mais deux se sont désistés. Les quatre candidatures retenues sont très bonnes : deux d'entre elles proviennent de l'extérieur, et deux d'entre elles également sont issues de reprises d'études.

Les candidatures non retenues étaient parfois faibles, il faut y prendre garde en cas de demande d'inscription non financée de ces candidats : l'expérience récente montre la réelle fragilité de certains dossiers et le risque qu'il y a à inscrire des doctorants d'un niveau trop fragile.

Les quatre candidatures retenues concernant trois laboratoires (CRIHAM, GRESCO et GEOLAB deux fois), les représentant·es du CeReS et d'EHIC estiment qu'il faudrait, d'une part, assurer une péréquation par laboratoire et offrir des critères clairs. Il est répondu par la direction de l'ED d'une part que quatre critères sont parfaitement établis dans la lettre de cadrage du concours et d'autre part que l'absence de péréquation permet de s'assurer que le recrutement ne se fait que sur le respect des dits critères, donc sur la qualité des dossiers. La frustration peut s'expliquer par la baisse du nombre de supports.

La suggestion de contrats fléchés faite par Soazig Villerbu est rejetée, notamment par Olivier Masclet et Frédéric Richard et Choukri Ben Ayed, au nom de la démarche de création et d'appropriation des sujets par les candidat·es.

IV- Dérogation d'inscription pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger (hors UE) et pour les personnes ayant acquis une validation des acquis de l'expérience

Ce dispositif concerne les pays hors espace européen de l'enseignement supérieur (qui compte 48 pays). Étant donné le peu de cas recensés, il est proposé que plutôt que de réunir le conseil de l'ED (qui doit réglementairement donner son avis) pour chacun d'entre eux, il sera envoyé un mail à chaque membre pour approbation des dossiers. Afin d'assurer un traitement rapide des dossiers d'inscription, l'absence de retour au-delà du délai fixé par la direction de l'ED, sera considérée comme un avis favorable.

Le conseil de l'école Doctoral vote à l'unanimité pour une consultation par mail.

V- Questions diverses



Les représentant·es des doctorant·es signalent que :

- Trop peu de formations thématiques sont proposées. La direction de l'ED regrette n'avoir pas su en proposer cette année et lancera en septembre le processus pour 2025 : une équipe organisatrice et un thème seront alors définis à l'initiative des doctorant·es.
- Des formations ne sont pas encore validées : maintenant que le référentiel est clarifié, ce sera fait.
- Certains CSI posent problème, entre impression de pré-soutenance et à l'inverse absence de discussion de fond. La direction de l'ED tient à rappeler que les CSI servent entre autres à discuter du contenu scientifique de la thèse – et que la présence du spécialiste externe ne se justifie que par cet aspect des choses. La discussion doit donc porter sur le fond

mais sans être une pré-soutenance : il s'agit d'une manière bienveillante de faire avancer la réflexion. Proposition est faite par le collège des ED d'accompagner l'organisation d'un séminaire pour les référents et les encadrants comme c'est le cas pour l'Ecole Doctorale SI

- Les inscriptions pour les étudiants étrangers sont parfois trop longues et cela pose un souci pour l'obtention du titre de séjour. La solution est dans l'anticipation du CSI pour être prêt à temps.
- Les chambres CROUS ne sont plus proposées au-delà de la cinquième année : la mesure est nationale, il faut prendre contact avec le responsable local.

Signature de la directrice de l'ED

